

Note d'information

n° 2024.018

Objet : PUBLICATION D'UN POSTE VACANT

Destinataires : L'ensemble du personnel des Centres Hospitaliers de Saint-Dizier, Vitry-le-François, EHPAD de Thiéblemont, CH de Verdun/St-Mihiel, CH de Bar-le-Duc/Fains-Veel, CH de Wassy, CH de Joinville, Centre Hospitalier de la Haute-Marne

Date d'application : 23/03/2024

La Porte du Der, le 22/03/2024

Pour large diffusion et affichage dans tous les services

1 poste d'IDE Hygiéniste
à temps partiel (50%)
sur le **Centre Hospitalier de Montier-en-Der.**

Vous trouverez ci-joint la fiche de poste correspondante.

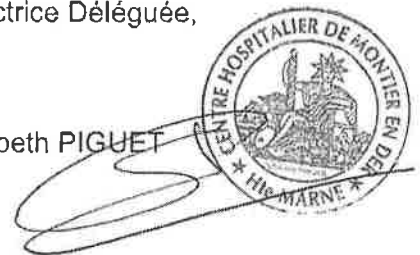
Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Claudie KLEIN – Directrice des Soins au Centre Hospitalier de Saint-Dizier
Téléphone de son secrétariat : 03.25.56.84.23

Les personnes intéressées peuvent adresser leur candidature dès à présent, par écrit (lettre de motivation, curriculum vitae détaillé) à Madame Claudie KLEIN, Directrice des Soins - cklein3@ch-verdun.fr

Avant le 15 avril 2024

La Directrice Déléguée,


Elisabeth PIGUET



CENTRE HOSPITALIER DE MONTIER EN DER :

- Site de Montier en Der – Médecine/SSR, EHPAD « Résidence des Aînés »
- Site de Sommevoire - EHPAD « Gérard de Hault »

26, Rue Audiffred _ Montier en Der _ 52220 LA PORTE DU DER
Tel : 03 25 04 22 20 Fax : 03 25 04 04 86

Hôpital de Montier-en-Der		<u>Service émetteur :</u> Ressources humaines	<u>Référence :</u> ADM/RH/E/01
	<u>Version :</u> 1	Fiche de fonction	<u>Date d'application :</u> 1/07/2010
			Page - 1 sur 4 -

Ce document dépend de la procédure :

« Infirmière Hygiéniste »

Définition de la fonction

Cette fiche fonction a pour but de définir le profil de poste de l'infirmière ou cadre infirmier expert en hygiène selon les références suivantes :

- Arrêté du 19/10/1995 modifiant l'arrêté du 03/08/1992 relatif à l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales
- Arrêté du 23/09/2004 portant création d'un comité technique des infections nosocomiales et des infections liées aux soins
- Arrêté du 14/11/2005 portant création du groupe de pilotage du programme national de lutte contre les infections nosocomiales.
- Circulaire DGS/DHOS/E2 - n°645 du 29/12/2000 relative à l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé
- Circulaire n°599 du 13/12/2004 relative à la mise en œuvre du programme national de lutte contre les infections nosocomiales 2005/2008 dans les établissements de santé
- Décret n° 2001-671 du 26/07/2001 relatif à la lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé et modifiant le code de la santé publique
- Décret 2004-802 du 29/07/2004 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmière
- Décret 2004-802 du 29/07/2004 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmière, parties IV et V (dispositions réglementaires) du Code de Santé Publique et modifiant certains dispositions de ce code titre 1^{er} : profession d'infirmier ou d'infirmière.

Formations, expériences requises

- Diplôme d'état infirmier .
- Formation complémentaire en hygiène hospitalière


Compétences requises

❖ Savoir

- connaître le fonctionnement des services de l'établissement
- connaître les textes législatifs et réglementaires en vigueur, dans le domaine de l'hygiène hospitalière
- connaître la méthodologie pour mettre en place un projet, une évaluation et savoir utiliser les outils méthodologiques
- conforter et faire évoluer ses connaissances dans le domaine de l'hygiène

❖ Savoir être

- rendre compte aux praticiens hygiénistes de ses actions
- faire preuve de diplomatie envers les collaborateurs (nécessaire face aux besoins multiples)
- savoir communiquer
- faire preuve de confidentialité
- être disponible et accueillante vis-à-vis des interlocuteurs

Hôpital de Montier-en-Der		Service émetteur : Ressources humaines	Référence : ADM/RH/E/01
	Version : 1	Fiche de fonction	
		Page - 2 sur 4 -	

Ce document dépend de la procédure :

- faire des propositions et prendre des initiatives dans les limites du domaine de compétence
- être capable de s'adapter aux changements, aux nouveaux procédés à d'autres structures de soins

❖ Savoir faire

- mettre en œuvre un projet
- utiliser les outils méthodologiques
- savoir mettre en place une évaluation
- savoir gérer son temps et déterminer des priorités
- savoir organiser et planifier
- savoir déléguer motiver, animer
- argumenter et convaincre, dans une relation de confiance, des interlocuteurs et si besoin négocier des accords
- conseil et éducation thérapeutique, adapté à son domaine de compétences
- identifier, analyser et évaluer les risques relevant de son domaine de compétences et définir les actions préventives et/ou correctives

Rattachement hiérarchique

- Directeur
- Cadre supérieur de santé
- Praticien hygiéniste du centre Hospitalier Général de Saint- Dizier, membre de l'équipe opérationnelle d'hygiène de Montier-En-Der

Liaisons fonctionnelles

Sous l'autorité fonctionnelle du praticien hygiéniste et en liaison fonctionnelle avec le Président de la CME et tous les acteurs dont l'activité est de nature à interférer avec l'hygiène.

Horaires

Présence en jour fixe : lundi, mercredi et jeudi *ou selon les besoins*

Contraintes

Mi-temps dont les horaires sont adaptés aux besoins de l'établissement en accord avec le praticien hygiéniste.


Opportunités

En fonction de la réglementation et du projet d'établissement

Missions

1. Missions de base au sein de l'Equipe Opérationnelle en Hygiène

En étroite collaboration et en accord avec le praticien hygiéniste, l'infirmière hygiéniste participe :

Hôpital de Montier-en-Der		<u>Service émetteur :</u> Ressources humaines	<u>Référence :</u> ADM/RH/E/01
	<u>Version :</u> 1	Fiche de fonction	<u>Date d'application :</u> 1/07/2010
			Page - 3 sur 4 -

Ce document dépend de la procédure :


- à la mise en œuvre de la politique de prévention des risques infectieux, notamment par l'élaboration de protocoles, recommandations et appui au contrôle et respect des règles et bonnes pratiques
- Elle est pilote du compte qualité « Hygiène » en collaboration avec le gestionnaire des risques associés aux soins
- Elle peut être animatrice et/ ou pilote d'un groupe de travail
- à la mise en place de la surveillance épidémiologique notamment, les enquêtes d'incidence et/ou de prévalence et la gestion d'épidémie
- aux vigilances sanitaires, notamment l'infectiovigilance
- suivi d'indicateurs nationaux et institutionnels
- à la mise en place de la surveillance environnementale, notamment la réalisation de prélèvements
- à la définition du plan de formation dans le domaine de l'hygiène
- à la formation initiale des étudiants
- à la sensibilisation et la formation continue des différents professionnels concernés
- à l'information des patients et des familles
- aux actions de communication avec les différents partenaires externes ou internes aux établissements
- élaboration de recommandations sur : l'organisation des circuits, la protection des personnes lors de travaux, la conception ou l'implantation d'équipements, l'achat de matériel et de produits d'hygiène
- à l'évaluation de l'observance des règles écrites dans tous les domaines de l'hygiène
- à la gestion documentaire et la rédaction des comptes rendus, rapports

2. Missions d'encadrement

En étroite collaboration et en accord avec le praticien hygiéniste, l'infirmière hygiéniste :

- anime, forme et encadre l'équipe de correspondants paramédicaux en hygiène hospitalière
- accompagne et encadre les étudiants en stage dans le service

N° version de la fiche de fonction : 3		
	<u>Rédigé par :</u>	<u>Validé par :</u>
<u>Nom/prénom :</u>	Murielle Pafadnam	Dr Lepilleur
<u>Fonction :</u>	Cadre de santé supérieur	Praticien Hygiéniste
<u>Le :</u>	31/08/2015	31/08/2015

Hôpital de Montier-en-Der		<u>Service émetteur :</u> Ressources humaines	<u>Référence :</u> ADM/RH/E/01
	Version : 1	Fiche de fonction	<u>Date d'application :</u> 1/07/2010
			Page - 4 sur 4 -

Ce document dépend de la procédure :

<u>Signature</u>		
------------------	--	--